

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08028

Numéro SIREN : 841 798 077

Nom ou dénomination : 1PACTEO

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 22250

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL

CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL



**1PACTEO**

SAS au capital de 22 220 €  
111 rue Houdan 92330 SCEAUX  
RCS Nanterre B 841 798 077  
[www.1pacteo.fr](http://www.1pacteo.fr)

**1PACTEO**

**111 RUE Houdan 92330 SCEAUX**

**Exercice clos le 31/12/2021**

## Bilan et Resultat

1PACTEO

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 563	2 250	313	0,03	1 122	0,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 563</b>	<b>2 250</b>	<b>313</b>	<b>0,03</b>	<b>1 122</b>	<b>0,17</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	536 881		536 881	49,29	420 493	63,52
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfiques						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	59 922		59 922	5,50	21 660	3,27
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	489 000		489 000	44,89	170 112	25,70
Charges constatées d'avance	3 217		3 217	0,30	3 061	0,46
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 089 020</b>		<b>1 089 020</b>	<b>99,97</b>	<b>660 817</b>	<b>99,83</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 091 583</b>	<b>2 250</b>	<b>1 089 333</b>	<b>100,00</b>	<b>661 938</b>	<b>100,00</b>

1PACTEO

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 22 220 )	22 220	2,04	22 220	3,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	2 222	0,20	2 222	0,34
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	120 285	11,04	86 892	13,13
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>127 546</b>	<b>11,71</b>	<b>33 392</b>	<b>5,04</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>272 273</b>	<b>24,99</b>	<b>144 727</b>	<b>21,86</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			157	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 652	33,84	258 886	39,11
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	161 834	14,86	100 743	15,22
. Organismes sociaux	112 743	10,35	58 370	8,82
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 489	2,34		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	131 959	12,11	93 460	14,12
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	16 384	1,50	5 596	0,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>817 060</b>	<b>75,01</b>	<b>517 212</b>	<b>78,14</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 089 333</b>	<b>100,00</b>	<b>661 938</b>	<b>100,00</b>

1PACTEO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	3 259 821		3 259 821	100,00	1 586 156	100,00	1 673 665
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>3 259 821</b>		<b>3 259 821</b>	<b>100,00</b>	<b>1 586 156</b>	<b>100,00</b>	<b>1 673 665</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 285	0,07			2 285
Autres produits					3	0,00	-3
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 262 116</b>	<b>100,07</b>	<b>1 586 159</b>	<b>100,00</b>	<b>1 675 957</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)					47	0,00	-47
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			2 094 603	64,26	1 147 939	72,37	946 664
Impôts, taxes et versements assimilés			12 788	0,39	2 250	0,14	10 538
Salaires et traitements			690 535	21,18	278 428	17,55	412 107
Charges sociales			303 978	9,32	119 683	7,55	184 295
Dotations aux amortissements sur immobilisations			809	0,02	854	0,05	-45
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges					5	0,00	-5
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>3 102 712</b>	<b>95,18</b>	<b>1 549 206</b>	<b>97,67</b>	<b>1 553 506</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>159 404</b>	<b>4,89</b>	<b>36 953</b>	<b>2,33</b>	<b>122 451</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges					311	0,02	-311
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
<b>Total des produits financiers (V)</b>					<b>311</b>	<b>0,02</b>	<b>-311</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
<b>Total des charges financières (VI)</b>					<b>311</b>	<b>0,02</b>	<b>-311</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>					<b>311</b>	<b>0,02</b>	<b>-311</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>159 404</b>	<b>4,89</b>	<b>37 263</b>	<b>2,35</b>	<b>122 141</b>

1PACTEO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	38	0,00			38	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>38</b>	<b>0,00</b>			<b>38</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27	0,00	12	0,00	15	125,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>27</b>	<b>0,00</b>	<b>12</b>	<b>0,00</b>	<b>15</b>	<b>125,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>11</b>	<b>0,00</b>	<b>-12</b>	<b>0,00</b>	<b>23</b>	<b>191,67</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	31 869	0,98	3 859	0,24	28 010	726,84
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 262 154</b>	<b>100,07</b>	<b>1 586 470</b>	<b>100,02</b>	<b>1 675 684</b>	<b>105,62</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 134 608</b>	<b>96,19</b>	<b>1 553 077</b>	<b>97,91</b>	<b>1 581 531</b>	<b>101,83</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>127 546</b>	<b>3,91</b>	<b>33 392</b>	<b>2,11</b>	<b>94 154</b>	<b>281,67</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	2 300	0,07			2 300	N/S
Dont Crédit-bail immobilier						

1PACTEO

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 563	2 250	313	0,03	1 122	0,17
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	2 563		2 563	0,24	2 563	0,39
Immobilisations en cours		2 250	-2 250	-0,20	-1 441	-0,21
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 563</b>	<b>2 250</b>	<b>313</b>	<b>0,03</b>	<b>1 122</b>	<b>0,17</b>
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	536 881		536 881	49,29	420 493	63,52
411000 CLIENTS	536 881		536 881	49,29	420 493	63,52
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					21 660	3,27
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES					21 660	3,27
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	59 922		59 922	5,50	45 491	6,87
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	46 860		46 860	4,30	32 483	4,91
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	13 063		13 063	1,20	13 008	1,97
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	489 000		489 000	44,89	170 112	25,70
512100 CIC	489 000		489 000	44,89	170 112	25,70
Charges constatées d'avance	3 217		3 217	0,30	3 061	0,46
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 217		3 217	0,30	3 061	0,46

1PACTEO

**BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 089 020</b>		<b>1 089 020</b>	99,97	<b>660 817</b>	99,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>1 091 583</b>	<b>2 250</b>	<b>1 089 333</b>	100,00	<b>661 938</b>	100,00

1PACTEO

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : 22 220 ) 101300 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	22 220	2,04	22 220	3,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	22 220	2,04	22 220	3,36
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale 106100 RESERVE LEGALE	2 222	0,20	2 222	0,34
Réserves statutaires ou contractuelles	2 222	0,20	2 222	0,34
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau 110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	120 285	11,04	86 892	13,13
	120 285	11,04	86 892	13,13
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>127 546</b>	<b>11,71</b>	<b>33 392</b>	<b>5,04</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>272 273</b>	<b>24,99</b>	<b>144 727</b>	<b>21,86</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés			157	0,02
455000 ASSOCIES COMPTES COURANTS			157	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368 652	33,84	258 886	39,11
401000 FOURNISSEURS	291 588	26,77	182 036	27,50
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	77 063	7,07	76 850	11,61
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	161 834	14,86	100 743	15,22
428200 PERS CONGES A PAYER	21 834	2,00	7 883	1,19
428600 PERS AUTRES CHARGES A PAYER	140 000	12,85	92 860	14,03
. Organismes sociaux	112 743	10,35	58 370	8,82
431000 SECURITE SOCIALE	29 011	2,69	12 359	1,87
437100 COTISATION RETRAITE	12 496	1,15	4 576	0,69
437200 ALAN	2 049	0,19	1 024	0,15
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	9 188	0,84	3 271	0,49
438610 ORG SOC AUTRE CH A PAYER SUR PRIME	60 000	5,51	37 140	5,61
. Etat, impôts sur les bénéfices	25 489	2,34		
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	25 489	2,34		

1PACTEO

**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent		
	31/12/2021		31/12/2020		
	(12 mois)		(12 mois)		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	<b>131 959</b>	12,11	<b>93 460</b>	14,12	
445510 ETAT TVA A DECAISSER	41 369	3,80	22 251	3,36	
445700 ETAT TAXES SUR C.A. COLLECTEES	90 590	8,32	71 209	10,76	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés	<b>16 384</b>	1,50	<b>5 596</b>	0,85	
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	5 874	0,54	3 115	0,47	
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	10 510	0,96	2 480	0,37	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL(IV)</b>	<b>817 060</b>	75,01	<b>517 212</b>	78,14
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
	<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>1 089 333</b>	100,00	<b>661 938</b>	100,00

1PACTEO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	3 259 821		3 259 821	100,00	1 586 156	100,00	1 673 665	105,52	
706000 PRESTATIONS DE SERVICES	3 254 331		3 254 331	99,83	1 586 156	100,00	1 668 175	105,17	
708200 PRESTATION DE SERVICES UE	5 100		5 100	0,16			5 100	N/S	
708000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	389		389	0,01			389	N/S	
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>3 259 821</b>		<b>3 259 821</b>	<b>100,00</b>	<b>1 586 156</b>	<b>100,00</b>	<b>1 673 665</b>	<b>105,52</b>	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 295	0,07			2 295	N/S	
791000 TRANSF. CHARGES D'EXPLOITATION			2 295	0,07			2 295	N/S	
Autres produits					3	0,00	-3	-100,00	
758000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE					3	0,00	-3	-100,00	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>3 262 116</b>	<b>100,07</b>	<b>1 586 159</b>	<b>100,00</b>	<b>1 675 957</b>	<b>105,66</b>	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements					47	0,00	-47	-100,00	
602200 ACHATS FOURNIT. CONSOMMABLES					47	0,00	-47	-100,00	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			2 094 603	64,26	1 147 939	72,37	946 664	82,47	
604000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERVICE					30 120	1,90	-30 120	-100,00	
606300 ACHATS FOURN. ENTRET. PETIT EQUIPEMENT	74	0,00	74	0,00	86	0,01	-12	-13,94	
606400 ACHATS FOURNIT. ADMINISTRATIVES	413	0,01	413	0,01	581	0,04	-168	-28,91	
611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	1 960 849	60,16	1 960 849	60,16	1 101 696	69,46	859 153	77,98	
611100 PRESTATION UE	5 000	0,16	5 000	0,16			5 000	N/S	
611110 SOUS TRAITANCE HORS UE	100 575	3,09	100 575	3,09			100 575	N/S	
612200 CREDIT-BAIL MOBILIER	2 300	0,07	2 300	0,07			2 300	N/S	
613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	54	0,00	54	0,00			54	N/S	
615000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	542	0,02	542	0,02			542	N/S	
616000 PRIMES D'ASSURANCES	705	0,02	705	0,02	199	0,01	506	254,27	
618000 DIVERS	4 863	0,15	4 863	0,15	2 846	0,18	2 017	70,87	
622600 HONORAIRES	6 700	0,21	6 700	0,21	3 375	0,21	3 325	98,52	
622610 HONORAIRES AVOCAT	1 100	0,03	1 100	0,03			1 100	N/S	
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	53	0,00	53	0,00	307	0,02	-254	-82,73	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	2 248	0,07	2 248	0,07	563	0,04	1 685	299,29	
625600 MISSIONS	591	0,02	591	0,02	154	0,01	437	283,77	
625700 RECEPTIONS	6 314	0,19	6 314	0,19	5 477	0,35	837	15,28	
626000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	1 008	0,03	1 008	0,03	1 458	0,09	-450	-30,85	
627500 FRAIS BANCAIRES	855	0,03	855	0,03	892	0,06	-37	-4,14	
627800 AUTR. FRAIS / PRESTATIONS DE SERVICES	360	0,01	360	0,01	184	0,01	176	95,65	
Impôts, taxes et versements assimilés	12 788	0,39	12 788	0,39	2 250	0,14	10 538	468,36	
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	4 233	0,13	4 233	0,13	1 030	0,06	3 203	310,97	
633300 FORMATION CONTINUE	3 396	0,10	3 396	0,10	963	0,06	2 433	252,65	
635110 OVAE/CFE	5 159	0,16	5 159	0,16	257	0,02	4 902	N/S	
Salaires et traitements	690 535	21,18	690 535	21,18	278 428	17,55	412 107	148,01	
641100 SAL. APPOINT. COMMISSIONS DE BASE	526 097	16,14	526 097	16,14	174 024	10,97	352 073	202,31	
641200 PERS CONGES PAYES	13 951	0,43	13 951	0,43	7 883	0,50	6 068	76,98	
641300 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 600	0,14	4 600	0,14	1 370	0,09	3 230	235,77	
641320 PROV PRIMES	140 000	4,29	140 000	4,29	92 860	5,85	47 140	50,76	
641400 NAVIGO	5 887	0,18	5 887	0,18	2 291	0,14	3 596	156,96	
Charges sociales	303 978	9,32	303 978	9,32	119 683	7,55	184 295	153,99	

1PACTEO

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
645100 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	180 240	5,53	51 690	3,26	128 550	248,69
645200 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 647	0,08	1 080	0,07	1 567	145,09
645300 PERS COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	62 874	1,93	16 047	1,01	46 827	291,81
645800 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SOCIAUX	7 159	0,22	1 678	0,11	5 481	326,64
645810 PROV CH/CP	5 916	0,18	3 271	0,21	2 645	80,86
645820 PROV CH/PRIMES	22 860	0,70	37 140	2,34	-14 280	-38,44
647100 PERS PRESTATIONS DIRECTES	12 091	0,37	3 455	0,22	8 636	249,96
647500 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	678	0,02	763	0,05	-85	-11,13
648000 TICKETS RESTAURANTS	9 513	0,29	4 560	0,29	4 953	108,62
Dotations aux amortissements sur immobilisations	809	0,02	854	0,05	-45	-5,26
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	809	0,02	854	0,05	-45	-5,26
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			5	0,00	-5	-100,00
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE			5	0,00	-5	-100,00
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>3 102 712</b>	<b>95,18</b>	<b>1 549 206</b>	<b>97,67</b>	<b>1 553 506</b>	<b>100,28</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>159 404</b>	<b>4,89</b>	<b>36 953</b>	<b>2,33</b>	<b>122 451</b>	<b>331,37</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			311	0,02	-311	-100,00
765000 ESCOMPTES OBTENUS			311	0,02	-311	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>311</b>	<b>0,02</b>	<b>-311</b>	<b>-100,00</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (VI)</b>						
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>311</b>	<b>0,02</b>	<b>-311</b>	<b>-100,00</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>159 404</b>	<b>4,89</b>	<b>37 263</b>	<b>2,35</b>	<b>122 141</b>	<b>327,78</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	38	0,00			38	N/S
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	38	0,00			38	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>38</b>	<b>0,00</b>			<b>38</b>	<b>N/S</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27	0,00	12	0,00	15	125,00
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	27	0,00	12	0,00	15	125,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>27</b>	<b>0,00</b>	<b>12</b>	<b>0,00</b>	<b>15</b>	<b>125,00</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>11</b>	<b>0,00</b>	<b>-12</b>	<b>0,00</b>	<b>23</b>	<b>191,67</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	31 869	0,98	3 859	0,24	28 010	725,84
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES	31 869	0,98	3 859	0,24	28 010	725,84

1PACTEO

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>3 262 154</b>	100,07	<b>1 586 470</b>	100,02	<b>1 675 684</b>	105,62
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>3 134 608</b>	99,16	<b>1 553 077</b>	97,91	<b>1 581 531</b>	101,83
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>127 546</b>	3,91	<b>33 392</b>	2,11	<b>94 154</b>	281,97
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier 612200 CREDIT-BAIL MOBILIER	<b>2 300</b>	0,07			<b>2 300</b>	N/S
Dont Crédit-bail immobilier	<b>2 300</b>	0,07			<b>2 300</b>	N/S

**Liasse 22 IS RN**

Formulaire obligatoire (article 85 A du code général des impôts).

①

**BILAN — ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>1PACTEO</u>		1   2					
Adresse de l'entreprise : <u>111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1   2  </u>					
Numéro SIRET * <u>8 4 1 7 9 8 0 7 7 0 0 0 2 7</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>3   1   1   2   2   0   2   1  </u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 563	2 250	313
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>2 563</b>	<b>2 250</b>	<b>313</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	536 881		536 881
		Autres créances (3)	BZ	CA	59 922		59 922
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	489 000		489 000	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 217		3 217	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>1 089 020</b>			<b>1 089 020</b>	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1 091 583</b>	<b>2 250</b>		<b>1 089 333</b>	
Renvois : (I) Dont droit au bail :							
Clause de réserve de propriété : *							
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
		Stocks :			Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		1PACTEO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 22 220.....)	DA	22 220		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 222		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	120 285		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	127 546		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	272 273		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	368 652		
	Dettes fiscales et sociales	DY	448 409		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	817 060		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 089 333		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	817 060			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracomunitaires	Total	
Désignation de l'entreprise : <u>1PACTEO</u>		Néant <input type="checkbox"/>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FI	FI 3 259 821	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL 3 259 821	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP 2 295	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 3 262 116
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 2 094 603	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 12 788	
	Salaires et traitements *			FY 690 535	
	Charges sociales (10)			FZ 303 978	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA 809	
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 3 102 712
	<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)</b>				GG 159 404
opérations au cours de l'exercice	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III) GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV) GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR		
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW 159 404	

(RÉFÉRENCES : voir tableau n° 2055) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

*JW*

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1PACTEO		Néant <input type="checkbox"/>		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	38	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	38	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	27	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	27	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	11	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	31 869	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	3 262 154	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	3 134 608	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	127 546	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 300
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RG	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 295	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors (S.G./CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 38		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	27			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptable Janvier 2022 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise		1PACTEO		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ	
			Dont Composants	M3	KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 563	LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
		Avances et acomptes			LK		LL	
		TOTAL III			LN	2 563	LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations				SU		8V		
Autres titres immobilisés				IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		
TOTAL IV				LQ		LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	2 563	ØH		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	
		Sur sol d'autrui			IR		MD	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				IS		MG	
					IT		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	
		Matériel de transport			IV		MP	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	
		Avances et acomptes			NC		NE	
		TOTAL III			IY		NH	2 563
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	
Autres participations				IØ		ØX		
Autres titres immobilisés				I1		2B		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		
TOTAL IV				I3		NJ		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 563	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1PACTEO Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

JW

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>1PACTEO</u>		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY	EL	EM	EN	
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH	
TOTAL I	RK	RM	RN	RO	
Terrains	PI	PI	PK	PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QG	
	Matériel de transport	QH	QI	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 441	809	2 250
	Emballages récupérables et divers	QP			
TOTAL II	QU	1 441	809	2 250	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	UN	1 441	809	2 250	

<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	MP	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	EZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. géol. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NI			NM			NO	
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général sans valeur (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ		

<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2022 - Etat préparatoire.

*Handwritten signature*

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

J&W

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		1PACTEO		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL					
	Prêts (1) (2)	UP					
	Autres immobilisations financières	UT					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	536 881	536 881			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constitués) <input type="checkbox"/> UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	59 922	59 922		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	3 217	3 217			
	<b>TOTAUX</b>		VT	600 020	600 020		
	RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
				1	2	3	4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	368 652	368 652			
	Personnel et comptes rattachés	8C	161 834	161 834			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	112 743	112 743			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	25 489	25 489			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	131 959	131 959			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 384	16 384			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZJ					
	Produits constatés d'avance	8L					
<b>TOTAUX</b>		VY	817 060	817 060			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.

*SPW*

Formulaire obligatoire (article 59 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise <b>1PACTEO</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le <b>31/12/2022</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	127 546		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	203	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067 bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-13° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				L7	31 869		
	Quote-part <small>Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GII</small>		WL	<small>Résultats bénéficiaires versés à l'article 209 B du CGI</small>		L7		
	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						
		- Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
				<b>TOTAL I</b>		159 618		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles (liges) / Entreprises en difficulté (4 articles)	K0	Entreprises nouvelles (4 articles)	L2	Zones d'entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5		
	Zone franche urbaine-ZFU (art. 44 series 1°)	OV	Société d'investissement immobilière ciblée (art. 28C)	K3	Zone de revitalisation de la défense (4 articles)	PA		
	Région d'emploi à dynamiser (art. 44 series 2°)	PP	Région d'emploi à dynamiser (art. 44 series 2°)	IF	Zone franche d'activité N°1 (art. 44 series 2° bis)	XC		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 series 3°)	PC	Zone de revitalisation rurale (art. 44 series 3°)	PG	Zone de développement prioritaire (art. 44 series 3° bis)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	X9	dont déduction exceptionnelle immobilière de constant (art. 39 bis 4a)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	YB	crédit d'impôt par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis 4a)	YI		YJ		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	159 618			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	159 618			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N°2058-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise <u>1PACTEO</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis AL 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZI	21 834
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis AL 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YG = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2:		▼ ligne WI	▼ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 58 A du Code général des impôts)

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>1PACTEO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	86 892	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	33 392		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
	<b>TOTAL I</b>	OF	120 285		Autres répartitions	ZF					
				Report à nouveau	ZG			120 285			
				<b>TOTAL II</b>	ZH			120 285			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7	52 200		YQ	2 300		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	2 066 424		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8			YX	54		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							YS	7 853		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	20 272		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 094 603
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	5 159		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			YZ	7 629		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	12 788
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	650 908		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	373 620		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							OH	618 957		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise domestice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe).

JFW

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 33 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1PACTEO Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés <sup>1)</sup>	Valeur d'origine <sup>2)</sup>	Valeur nette réévaluée <sup>3)</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>4)</sup>	Autres amortissements <sup>5)</sup>	Valeur résiduelle <sup>6)</sup>
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

Prix de vente <sup>7)</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>8)</sup>	Court terme <sup>9)</sup>	Long terme <sup>10)</sup>			Plus-value taxable à 19 % <sup>(1)</sup> <sup>11)</sup>
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
20	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>12)</sup>	(A)				
21	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) <sup>12)</sup>		(B)	(Ventilation par taux)		
22	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % <sup>11)</sup>				(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préliminaire

854



14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 1PACTEO Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%  ou 12,8%

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *avant* 0 bis du CGI)

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *avant* 0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme soubes au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H
	À 19% ou 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	À 15% ou 19%		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme soubes au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

FL

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 1PACTEO							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 63 A du code général des impôts)

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N°2059-E-SD 2022

16

Désignation de l'entreprise: 1PACTEO		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021		Données en nombre de mois 1 2	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	8,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	3 259 821
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		<b>OX</b>	<b>3 259 821</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		<b>OM</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	487
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 091 762
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	2 354
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		<b>OJ</b>	<b>2 094 603</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 165 218
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 165 218

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	3 259 821
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	8,00

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Bar préparatoire

*JFL*

Formulaire obligatoire  
art. 38 de l'ann. III au C.G.I.

17

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N°2059-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 84179807700027

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IPACTEO

ADRESSE (voie) 111 RUE HOUDAN

CODE POSTAL 92330 VILLE SCEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	22220
---	----	---	--	----	-------

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  M Nom patronymique SCORDON Prénom(s) PIERRE ANTOINE  
 Nom marital  % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 9999  
 Naissance: Date 29/03/1985 N° Département  Commune CHARTRES Pays   
 Adresse : N° 111 Voie RUE HOUDAN  
 Code Postal 92330 Commune SCEAUX Pays

Titre (2)  M Nom patronymique HERNET Prénom(s) JEAN-FRANCOIS  
 Nom marital  % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 9999  
 Naissance: Date  N° Département 57 Commune SAINT-AVOLD Pays   
 Adresse : N° 8 Voie RUE DES BOUILLOTS  
 Code Postal 94370 Commune SUCY-EN-BRIE Pays

SAGE Expert-comptable Janvier 2022 - Enregistrement

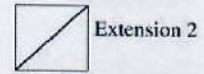
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



1PACTEO

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)  M Nom patronymique  LAMOUR Prénom(s)  ARNAUD  
 Nom marital  % de détention  10,00 Nb de parts ou actions  2222  
 Naissance: Date  04/11/1970 N° Département  75 Commune  PARIS Pays   
 Adresse: N°  6 Voie  RUE DE BEZONS  
 Code Postal  78420 Commune  CARRIÈRES-SUR-SEINE Pays  LUXEMBOURG

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Extrait comptable - Janvier 2022 - Enq préparatoire

JTU

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		N° 2065-SD 2022	
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>		Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) <i>Fondra à date du service</i>	
Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
1PACTEO 111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX			
SIRET	8 4 1 7 9 8 0 7 7 0 0 0 2 7	Mel :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées	Conseil en systèmes et logiciels informatiques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	121 498	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater VV			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>		N°	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
		Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
JBBK 28 RUE JEAN DE LA FONTAINE 75016 PARIS 75017 PARIS			
Tél: 0144097005		Tél:	
CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	11052022
		Lieu:	SCEAUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		prestataire :	

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

N° 2065 bis-SD  
2022

<b>H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>	

<b>I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
GCURDON Président 111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX	9999	2021	53 608				
JEAN-FRANCOIS WERNET Directeur Général 8 RUE DES BOUILLOTS 94370 SUCY-EN-BRIE	9999	2021	50 028				
ARNAUD LAMOUR 6 RUE DE BEZONS 78420 CARRIERES-SUR-GEINS	2222						

<b>J DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>				
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>		à 0 %	à 15 %	à 19 %
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(7)</sup>		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables - janvier 2022 - Etat préparatoire.

*JW*

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise 1PACTEO

Adresse 111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	SI SAID MALIKA CONSULTANTE SI				8 AVENUE DU NOUVEAU MONDE 94000 CRETEIL			
2	HADDADI LEILA CONSULTANTE SI				69 AVENUE LAPLACE 94110 ARCUREIL			
3	CHAKOURI MEHDI CONSULTANT SI				25 RU EBARBES 94200 IVRY SUR SEINE			
4	HANSE MORGANE CONSULTANTE SI				54 RUE GALLILEE 78500 SARTROUVILLE			
5	REBECCA EKOMI CONSULTANTE SI				3 RUE NOVIC 92600 ASNIERE/SEINE			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)								
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	70 106			70 106				70 106
2	76 155			76 155				76 155
3	58 146			58 146				58 146
4	74 762			74 762				74 762
5	92 821			92 821				92 821
6								
7								
8								
9								
10								
**	371 990			371 990				371 990

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		6 314
Total		6 314

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . . . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) 10	378 304	- de l'exercice . . . 2021 . . . 10	159 618
- de l'exercice précédent 10	5 477	- de l'exercice précédent 10	37 251
Nom et qualité du signataire		À SCEAUX, le 11/05/2022	
		Signature.	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**2022 Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI 2464**

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SACÉ Experts-comptables Janvier 2022 - Etat préparatoire.



<b>2022</b>	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		<b>2069RCI</b>
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
FAM		6 046	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables | Janvier 2022 : Etat préparatoire

**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement  
 Numéro SIRET du principal établissement  
 Code APE

1PACTEO
111 RUE HOUDAN 92330 SCEAUX
84179807700027
6202A

Adresse du siège social si différente

--

**I. Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	159 618
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II. Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-e-h-i)**

121 498

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**







**1PACTEO**

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €  
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,  
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,  
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,  
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
ANNUELLE DU 15/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
le dix-neuf Mai,

Monsieur Pierre-Antoine GOURDON, président de la Société prend les décisions ci-après sur les sujets suivants :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Proposition d'affectation du résultat
- Rapport de gestion du président
- Convocation des associés
- Pouvoirs



## PREMIERE DECISION

Le Président procède à l'examen des comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont une copie figure en annexe au présent procès-verbal.

Le Président prend acte que les comptes ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021 un bénéfice de 127 546** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **120 285** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **247 831** Euros.

## DEUXIEME DECISION

L'Assemblée propose d'affecter le résultat de **247 831** Euros, de la façon suivante :

- ⦿ En partie au report à nouveau pour un montant de **181 171** Euros
- ⦿ En partie à la distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- ⦿ M. Pierre-Antoine GOURDON détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\ 999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\ 997.00 \text{ €}}$
- ⦿ M. Jean-François WERNET détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\ 999 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{29\ 997.00 \text{ €}}$
- ⦿ M. Arnaud LAMOUR détient 2 222 actions et recevra :  
 $2\ 222 \times 3.00 \text{ €} = \mathbf{6\ 666.00 \text{ €}}$

Ce dividende devant être payé au siège social avant le **30/09/2022**.

### Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

## TROISIEME DECISION

Le Président, connaissance prise des décisions qui précèdent, arrête les termes de son rapport de gestion à présenter aux associés ainsi que les termes du texte des projets de résolutions qui seront soumis à leur vote.

## QUATRIEME DECISION

Le Président décide de convoquer les associés de la Société le 15 juin à 16 heures au siège social de la Société, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Prise d'acte de l'absence de conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

## CINQUIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

Pierre-Antoine GOURDON

**1PACTEO**  
SAS au capital de 22 220 €  
111 rue Houdan 92330 SCEAUX  
RCS Nanterre B 841 798 077  
www.1pacteo.fr



Annexe : Copie des comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société clos le 31 décembre 2021

**1PACTEO**

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €  
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,  
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,  
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,  
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux,

le quinze Juin,

A 16 heures,

Les associés de la société **1PACTEO**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur GOURDON, préside la séance en qualité de Président.

*PAW*  
*JAW*  
*M*

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- ⊙ la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- ⊙ le rapport de gestion ;
- ⊙ l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- ⊙ le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- ⊙ le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- ⊙ le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⊙ Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,
- ⊙ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et quitus aux administrateurs,
- ⊙ Affectation des résultats,
- ⊙ Révision de la rémunération du Président et du Directeur Général,
- ⊙ Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- ⊙ du rapport de gestion,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels font apparaître un **bénéfice de 127 546 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

***Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

## DEUXIEME RESOLUTION

### Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2021** faisant ressortir un **bénéfice de 127 546 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **120 285 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **247 831 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- ⦿ En partie au report à nouveau pour un montant de **181 171 Euros**
- ⦿ En partie à la distribution d'un dividende de **3,00 Euros** pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660 Euros** :

- 🔗 M. Pierre-Antoine GOURDON détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{29\,997,00 \text{ €}}$
- 🔗 M. Jean-François WERNET détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{29\,997,00 \text{ €}}$
- 🔗 M. Arnaud LAMOUR détient 2 222 actions et recevra :  
 $2\,222 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{6\,666,00 \text{ €}}$

Ce dividende devant être payé au siège social avant le **30/09/2022**.

Suite au versement, la société déposera la déclaration n°2777D.

### Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 58 430.00 € de prime pour un total de 82 430.00 € en 2021. La rémunération du Président n'est pas modifiée et reste provisoirement à **24 000 €** annuel de salaire fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du directeur générale pour 24 000 € Brut de salaire fixe + 45 771.47 € de prime pour un total de 69 771.47 € en 2021. La rémunération du Directeur Général n'est pas modifiée et reste provisoirement à **24 000 Euros** annuel de salaire fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'Assemblée Générale décide d'attribuer une prime au Directeur Général, M. Jean-François Wernet, et au Président, M. Pierre-Antoine Gourdon, pour **70 000.00 €** brut chacun.

Cette prime, ainsi que les charges patronales associées, ont déjà été provisionnées au bilan comptable 2021.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Fait à Sceaux, en trois (3) exemplaires

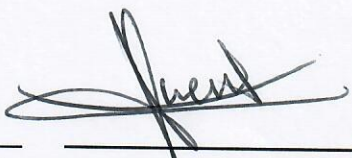


**Pierre-Antoine GOURDON**

Président



SAS au capital de 22 220 €  
111 rue Houdan 92330 SCEAUX  
RCS Nanterre B 841 798 077  
www.1pacteo.fr

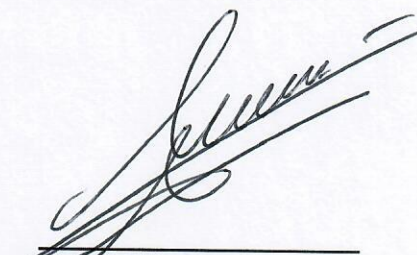


**Jean-François WERNET**

Directeur Général



SAS au capital de 22 220 €  
111 rue Houdan 92330 SCEAUX  
RCS Nanterre B 841 798 077  
www.1pacteo.fr



**Arnaud LAMOUR**

Associé

**1PACTEO**

Société par actions simplifiée, au capital de 22 220 €  
immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 841 798 077,  
dont le siège social est situé au 111 rue Houdan 92330 SCEAUX,  
représentée par M. Pierre-Antoine GOURDON en qualité de Président,  
(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-deux,

le dix-neuf Mai,

Monsieur Pierre-Antoine GOURDON,

Président associé de la société 1PACTEO, Société par actions simplifiée, au capital de 22 220€,  
a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le  
présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

## **1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

### **Situation de l'année écoulée**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **3 259 821** Euros contre **1 586 156** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de prestations de services.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **3 102 712** Euros pour l'exercice, contre **1 549 206** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **2 094 603** Euros au 31/12/2021 contre **1 147 939** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **12 788** Euros au 31/12/2021 contre **2 250** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **690 535** Euros au 31/12/2021 contre **278 428** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **303 978** Euros au 31/12/2021 et **119 683** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **809** Euros au 31/12/2021 contre **854** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0,00** Euros, contre **311** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **11** Euros au 31/12/2021, contre **-12** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **127 546** Euros contre un bénéfice de **33 392** Euros au titre du précédent exercice.

La soustraction reste un moyen privilégié de contractualisation puisqu'il y a, au 31/12/2021, 20 indépendants pour 6 consultants salariés.

La société compte 17 clients, limitant ainsi les problématiques d'une éventuelle dépendance économique.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

### **Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice passé**

Depuis le 24 février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie fait planer un doute sur la stabilité économique mondiale et pourrait impacter l'ensemble de nos clients, établissements financiers présents partout dans le monde.

Cette guerre pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires 2022 de la société 1PACTEO, modérant ainsi la croissance.

Cependant, à l'exception de cet événement, aucun événement particulier ni aucune difficulté particulière ne sont à signaler.

### **Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice passé**

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

### **Perspectives d'avenir de la société**

Néant

### **Activité en matière de Recherche et Développement**

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

## **2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Comptes de la Société**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

#### **Bilan :**

##### ***A l'actif:***

- ⊙ Les valeurs immobilisées brutes sont de **2 563** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **2 250** Euros, soit un montant net de **313** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **1 122** Euros.
- ⊙ Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- ⊙ Les créances et disponibilités nettes sont de **1 085 803** Euros, contre **657 755** Euros pour l'exercice précédent.

##### ***Au passif:***

- ⊙ Les capitaux propres s'élèvent à **272 273** Euros, contre **144 727** Euros pour l'exercice antérieur.
- ⊙ Les emprunts et dettes ressortent à **817 060** Euros contre **517 212** Euros l'année précédente.

#### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à **3 262 116** Euros au 31/12/2021, contre **1 586 159** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **159 404** Euros, contre **36 953** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe 1 "Activité de la Société".

### Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2021** fait ressortir un **bénéfice** de **127 546** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **120 285** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **247 831** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- En partie au report à nouveau pour un montant de **181 171** Euros
- En partie à la distribution d'un dividende de **3,00** Euros pour chaque action, soit un montant total à distribuer de **66 660** Euros :

- ‡ M. Pierre-Antoine GOURDON détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{29\,997,00 \text{ €}}$
- ‡ M. Jean-François WERNET détient 9 999 actions et recevra :  
 $9\,999 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{29\,997,00 \text{ €}}$
- ‡ M. Arnaud LAMOUR détient 2 222 actions et recevra :  
 $2\,222 \times 3,00 \text{ €} = \mathbf{6\,666,00 \text{ €}}$

Ce dividende devant être payé au siège social avant le **30/09/2022**.

Suite au versement, la société déposera la déclaration n°2777D.

### Rappel des dividendes distribués précédemment

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### **Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la Société**

Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous avons présenté l'analyse de l'évolution des affaires telle qu'elle a été décrite ci-dessus et de ses résultats.

### **Montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société**

La Société n'ayant consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant, la présente section n'est pas renseignée.

### **Tableau des résultats**

Néant

### **3. FILIALES, PARTICIPATIONS, ACTIONS D'AUTOCONTROLE**

La Société n'a, à ce jour aucune filiale et aucune création de filiale n'est envisagée.

Conformément à l'article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce, nous vous informons qu'à ce jour, la Société ne détient aucune participation et qu'aucune prise de participation n'est envisagée.

Conformément à l'article R. 233-19 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société ne détient aucune participation croisée avec les sociétés du même groupe.

#### **Opérations sur les valeurs mobilières**

- Mesures de protection des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital (article R. 228-91 du Code de commerce) : Néant
- Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'actions : Néant.
- Informations relatives aux actions gratuites et/ou stock-options (articles L. 225-197-1, II, al. 4 et L. 225-185 al. 4 du Code de commerce) : Aucune action gratuite ou option de souscription ou d'achat d'actions n'a été émise ou consentie par la Société à ce jour.

#### **Participation des salariés au capital (article L. 225-102 du Code de commerce)**

- Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, la Société avait 8 salariés. Aucune participation ne sera versée.

**Rachat par la Société de ses propres actions en applications des articles L. 225-209-2, L. 225-208 et L. 225-209 (article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce) : Néant.**

**Détention capitalistique en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 (article L. 233-13 du Code de commerce) :**

- Capital détenu par les personnes physiques :
  - ℙ **Monsieur Pierre-Antoine GOURDON**, né le 29 mars 1985 à Chartres (28), de nationalité française, demeurant 111 rue Houdan 92330 SCEAUX, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,
  - ℙ **Monsieur Jean-François WERNET**, né le 16 juin 1981 à Saint-Avoid (57), de nationalité française, demeurant 8 rue des Bouillots 94370 SUCY EN BRIE, nombre de parts 9999, % de détention : 45 %,
  - ℙ **Monsieur Arnaud LAMOUR**, né le 04 novembre 1970 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant 6 rue de Bezons 78420 Carrières sur Seine, nombre de parts 2222, % de détention : 10 %,

**4. CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce.

**5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

**6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

La Société ne répondant pas aux conditions de seuils fixées par le décret 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, la présente section n'est pas renseignée.

**7. INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES POUR DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES**

Conformément aux articles L. 464-2, I, alinéa 5 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction pécuniaire liées à des pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice écoulé.

**8. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL**

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la rémunération du Président et du Directeur Général.

\*\*\*

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Présidente, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**Le Président**

**Pierre-Antoine GOURDON**

**1PACTEO**  
SAS au capital de 22 220 €  
111 rue Houdan 92330 SCEAUX  
RCS Nanterre B 841 798 077  
www.1pacteo.fr

